

Synthèse de l'atelier

Besoins spécifiques : quel processus pour les identifier ? Quelles stratégies pédagogiques mettre en œuvre ?

Laurent Lebouteiller explique avec passion son rôle de coordinateur du Centre de Ressources Régional Handicap Musique et Danse au conservatoire de Caen. Professeur de clarinette, il se consacre aujourd'hui à l'accueil et à l'orientation, tel un chef de gare, des familles et enfants porteurs de handicap, pour mettre en place une pratique artistique. Il oriente vers un parcours adapté, créant au sein du conservatoire une sorte de classe « ULIS » (Unités localisées pour l'inclusion scolaire) obéissant à un contrat de moyens, outil fondamental mis en place et évalué chaque année. Les liens tissés avec les familles, les thérapeutes entourant l'enfant sont indispensables pour la qualité du parcours proposé. Son rôle est d'enseigner pour les enfants à besoins spécifiques, mais aussi parallèlement d'accompagner et de former les enseignants de l'équipe : savoir-faire, bienveillance et, insiste-t-il, « oser faire autrement ».

Le dispositif prévoit également un nombre d'heures de pratique artistique à disposition des IME. En tant que coordinateur, Laurent Lebouteiller facilite la pratique culturelle et travaille, en lien avec les salles de spectacle, à la programmation de concerts ou spectacles pour lesquels les enfants sont accompagnés.

Lors de sa présentation, puis des échanges et débats, plusieurs points sont évoqués :

- A propos de la **formation**, on peut noter que les dumistes sont parfois formés à l'accompagnement du handicap mais globalement, il y a une vraie nécessité de sensibiliser les enseignants, les directeurs. La présence de référent handicap et de dispositif spécifique dans les conservatoires est peu courante. La notion de handicap est encore souvent absente dans les formations du CNFPT, dans les concours de la Fonction Publique, dans les projets d'établissements. Il n'y a pas non plus de formation type CAPPEI (pour les enseignants du scolaire) dédiée aux enseignants artistiques. D'un autre côté, on ne peut pas imaginer de méthode ou de modèle type car les formes d'accueil à proposer sont variables d'un enfant à l'autre. On peut solliciter les professionnels (par exemple Centre de ressources autisme, orthophonistes etc) qui peuvent se déplacer et assurer une information sur les handicaps. On peut également développer des réseaux d'échanges entre professeurs sur des expériences pédagogiques... Et, finalement, ne pas attendre une formation pour, d'une part rechercher les informations, d'autre part adopter des solutions de terrain et mettre en place des expérimentations pédagogiques... Oser faire autrement, se donner la liberté pédagogique, soutenir et reconnaître, en tant que hiérarchie, les propositions pédagogiques de terrain mises en place par les enseignants motivés.
- Le premier **outil pédagogique** évoqué par Laurent Lebouteiller est *l'accueil* de l'enfant et de ses parents, une écoute attentive de la demande, une information sur son handicap, une connaissance du suivi thérapeutique. Il s'agit dans ce cas de bien connaître l'élève avant de savoir quoi lui faire faire, de développer un espace de médiation entre famille et équipe enseignante.

Seconde étape, la mise en place d'un **contrat de moyens** pour réaliser un parcours sur mesure : quelle discipline, quels cours, quels professeurs, quels objectifs d'apprentissage, quelles adaptations techniques, quels liens avec l'entourage etc. Il est possible aujourd'hui d'utiliser des outils acoustiques ou numériques (par exemple l'orgue sensoriel). L'évaluation de l'élève obéit à de nouveaux critères personnalisés.

Indispensable, l'**évaluation** du contrat de moyens permet chaque année de réadapter si besoin le dispositif mis en place.

- Le **partenariat** avec les parents est important : ce sont eux qui ont la responsabilité d'informer le conservatoire du handicap et qui peuvent mettre en lien avec les thérapeutes. Il est à noter que les parents peuvent être confrontés à des difficultés médicales, sociales pour obtenir un diagnostic et une prise en charge. Le référent handicap tisse des liens avec les associations s'occupant de handicap, IME, psychologues scolaires, éducateurs spécialisés. Les rôles sont complémentaires, cela permet aussi de cerner déontologiquement l'action de l'enseignant artistique dont l'objectif est toujours la pratique artistique.
- La question du **groupe et de l'individuel** est soulevée suite à des expériences difficiles de gestion d'un individu, problématique par exemple dans un groupe de danse. Faut-il regrouper les enfants porteurs de handicap ou penser des groupes mixtes ? C'est le débat actuel sur l'inclusion, qui nécessite que l'enfant s'adapte au système, alors que le système ne s'adapte pas à l'individu. Cependant, certains cours sont toujours proposés en collectif, notamment en danse, pour laquelle des solutions doivent encore être imaginées tant sa place est importante pour l'appréhension de la dimension corporelle. Pour l'orchestre, pratique toujours collective, l'OAE bénéficie de la présence d'AVS car il s'inscrit dans le cadre de l'école. La présence d'un accompagnateur (éducateur spécialisé, AVS à l'école) est en général favorable au bon déroulement d'une séance collective.
- La question des **financements** est évoquée : si le conservatoire de Caen obtient en 2012 une subvention de l'Etat pour le dispositif décrit par L. Leboutellier, la plupart des structures n'ont pas de moyens dédiés au handicap. Elles puisent des ressources en interne : recherche pédagogique des enseignants, aide des dumistes dans les équipes, mise en place de référents, travail collaboratif avec les familles et partenariats avec le monde thérapeutique... On peut solliciter les services de la collectivité pour trouver éventuellement des fonds spécifiques provenant d'entreprises qui n'emploient pas de personnes handicapées. On peut également susciter des mécénats.
- La question de la **norme** se pose lorsque l'on met en place des parcours adaptés, en même temps qu'un champ des possibles s'ouvre : quel enseignement, quels objectifs d'apprentissage, quelle définition de ce qu'est une pratique artistique collective ? La réponse n'est probablement plus seulement de jouer des gammes ou regarder le chef mais de prendre en compte un monde sensoriel large. Et finalement, est-ce que les référents handicap ne sont pas amenés à disparaître lorsqu'après formation et information les peurs, les ignorances, les normes, seront levées ?